SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS

COMPTE- RENDU DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil quatorze, le 16 octobre à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.
Date de la convocation : 23 juin 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 12

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE :mesdames Edith MICHELIC 'arrivée au point 4),Magalie MOINE, messieurs Pascal AUGENDRE, Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :**messieurs Christian FORAY, Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION(arrivé au point 4) ,Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNONBOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Christian FAUCHER ; **COMMUNAUTE DE COMMUNESDES TROIS PROVINCES** : :messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBRT ;

POUVOIRS

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : MonsieurPascal COLLIN ;**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :**monsieur Jean-Pierre RENAULT ;**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNONBOISCHAUT CHER :** monsieur Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : mesdames Brigitte REBMANN, Chantal TRAVERS, monsieur Jean-Louis GUILLOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNESDES TROIS PROVINCES** : : monsieur Guy SAMIERI ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur François RICHARD ;**SIVOMSANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ;**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET, **commune de LUGNY CHAMPAGNE** : monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 juillet 2014

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2014.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°2

COMPTE- RENDU DES AFFAIRES TRAITEES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Affaires traitées par le président :

- Signature d'un marché avec la société MATWORK pour la fourniture d'un chargeur télescopique articulé avec godet pour un montant de 114 000€ TTC.
- Signature d'un marché de prestations de services avec le groupement ICB Dagallier-Fouchet / SARL BR 2C pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la construction d'une déchetterie à Drevant pour un montant de 22 680 € TTC.

Affaires traitées par le bureau syndical :

- Autorisation d'accès à la déchetterie de Sancergues pour les habitants de Saint-Léger-Le-Petit.

Le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de la communication de ce document.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°3

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Président, Bernard JAMET présente au comité syndical l'affectation des résultats de l'exercice 2013 suivante :

	RESULTAT CA 2012	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT (invest = cpte 001)	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	BILAN AVEC LES RESTES A REALISER
INVEST	- 158 093,23 €	- 16 078,12 €	- 174 171,35 €	337 987,74 € 533 631,38 €	195 643,64 €	**21 472,29 €**
FONCT	1353 780,95 €	-88 924,75 €	**1 264 856,20 €**			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
considérant que le compte d'investissement est positif avec les restes à réaliser,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BS2014 (**c/1068**) **Solde disponible affecté comme suit :** Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement **(ligne 002)** **Total affecté au c/ 1068 :**	 **1 264 856,20 €** **- €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°4

Vote du Budget Supplémentaire pour l'année 2014

Monsieur le président présente au comité syndical le projet du budget supplémentaire 2014 du SMIRTOM du Saint-Amandois qui s'équilibre de la manière suivante :

	BS 2014+BP 2014+RAR 2013
Dépenses et recettes de fonctionnement	**9 772 006,76 €**
Dépenses et recettes d'investissement	**1 596 432,21 €**
TOTAL	**11 368 438,97 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :		**BS 2014**	***Pour mémoire BP 2014***
Les Opérations Nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**1 198 006,76 €**	***8 574 000,00 €***
Elles se répartissent comme suit :			
O23	Virement à la section d'investissement	174 171,35 €	
CHAPITRE D 011			
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie…)		*18 000,00 €*
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement		*18 000,00 €*
6064	Fournitures administratives		*5 000,00 €*
6066	Carburant	15 000,00 €	*165 000,00 €*
6068	Autres matières et fournitures (CHSCT)		*1 000,00 €*
611	Contrats de prestations de service (9 000 t)	1 000 147,93 €	*5 682 000,00 €*

6132	Locations immobilières			*29 500,00 €*
6135	Locations mobilières		5 000,00 €	*30 000,00 €*
6152	Entretien et réparation sur biens immobiliers			*5 000,00 €*
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant			*100 000,00 €*
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers			*3 000,00 €*
6156	Entretien et réparation sur matériel non roulant			*2 000,00 €*
6161	Assurances	Multirisques	500,00 €	*34 500,00 €*
6168	Assurances	CNP		*25 000,00 €*
6225	Indemnité du comptable			*1 700,00 €*
6226	Honoraires			*8 000,00 €*
6227	Frais d'actes et de contentieux			*400,00 €*
6228	Divers (OPCALIA)			*4 500,00 €*
6231	Annonces et insertions			*300,00 €*
6236	Documentation générale et technique			*1 600,00 €*
6237	Publications		12 000,00 €	*17 000,00 €*
6238	Divers			*9 000,00 €*
6251	Voyages et déplacements		1 500,00 €	*18 000,00 €*
6257	Réceptions			*4 500,00 €*
6261	Frais d'affranchissement		2 000,00 €	*25 000,00 €*
6262	Frais de télécommunications		5 000,00 €	*11 000,00 €*
627	Services bancaires et assimilés			*5 000,00 €*
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)			*5 000,00 €*
	Sous-Total	***Sous-Total***	***1 041 147,93 €***	***6 229 000,00 €***

CHAPITRE D 012

6218	Autres personnels extérieurs			*15 800,00 €*
6332	Cotisations versées au F.N.A.L			*3 700,00 €*
6336	Cotisations CNFPT et CDG 18			*7 500,00 €*
6338	Autres impôts taxes sur rémunérations		500,00 €	*2 000,00 €*
6411	Rémunération agents		-20 000,00 €	*438 000,00 €*
6413	Rémunération employés		60 000,00 €	*417 000,00 €*
6415	Supplément familial			*6 700,00 €*

6451	Cotisations à l'URSSAF		*158 000,00 €*
6452	Cotisations aux mutuelles		*12 000,00 €*
6453	Cotisations aux caisses de retraite		*150 000,00 €*
6454	Cotisations aux ASSEDIC	7 000,00 €	*24 000,00 €*
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		
6475	Médecine du travail, pharmacie		*3 000,00 €*
648	Autres charges du personnel	5 590,00 €	
	Sous-Total	***53 090,00 €***	***1 237 700,00 €***
CHAPITRE D 65			
6531	Indemnité		*28 000,00 €*
6532	Frais de mission		*12 600,00 €*
6533	Cotisations de retraite - IRCANTEC		*1 400,00 €*
6535	Frais de formation	-5 590,00 €	*11 000,00 €*
654	Pertes sur créances irrecouvrables		
6541	Pertes sur créances irrecouvrables		*40 000,00 €*
	Sous-Total	***-5 590,00 €***	***93 000,00 €***
CHAPITRE D 66			
6611	Intérêts des emprunts		*87 200,00 €*
66112	Intérêts des emprunts ICNE		*- 5 400,00 €*
6615	Intérêts des comptes courants (s/ligne de trésorerie)	10 000,00 €	*20 000,00 €*
	Sous-Total	***10 000,00 €***	***101 800,00 €***
CHAPITRE D 67			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00 €	*8 500,00 €*
675	Valeur comptables des éléments d'actifs cédés	3 296,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Sous-Total	***11 296,00 €***	***8 500,00 €***
CHAPITRE D 68			
6811	Dotations aux amortissements	-86 108,52 €	*904 000,00 €*

6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		
	Sous-Total	***-86 108,52 €***	***904 000,00 €***

RECETTES :

	Les opérations nouvelles sont inscrites pour un montant de :	**1 198 006,76 €**	*8 574 000,00 €*
	Elles se répartissent comme suit :		
OO2	Résultat reporté de fonctionnement	**1 264 856,20 €**	
CHAPITRE R 013 :			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00 €	20 000,00 €
	Sous-Total	***20 000,00 €***	*20 000,00 €*
CHAPITRE R 70 :			
706	Prestations de service		6 676 000,00 €
7088	Ventes de marchandises		550 000,00 €
	Sous-Total	***0,00 €***	*7 226 000,00 €*
CHAPITRE R 75 :			
752	Revenus des immeubles		17 500,00 €
758	Produits divers de gestion courante (ECO-EMBALLAGES)	-100 000,00 €	1 065 000,00 €
	Sous-Total	***-100 000,00 €***	*1 082 500,00 €*
CHAPITRE R 77 :			
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur		2 000,00 €
7718	Autres produits exceptionnelles		3 500,00 €
777	Quote part des subventions d'investissement	13 150,56 €	140 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		100 000,00 €
	Sous-Total	***13 150,56 €***	*245 500,00 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

		BS 2014	*Pour mémoire BP 2014*	*Pour mémoire Restes à réaliser 2013*
Les opérations nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**286 444,47 €**	***972 000,00 €***	***337 987,74 €***
Elles se répartissent comme suit :				
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement	174 171,35€		
CHAPITRE D 13 :				
13911	Subventions d'investissement reçues - département		*140 000,00 €*	
13912	Subventions d'investissement reçues - région	3 795,00 €		
13913	Subventions d'investissement reçues - département	9 355,56 €		
13916	Subventions d'investissement reçues - Autres établissements publics			
13918	Subventions d'investissement reçues - Autres			
	Sous-Total	**13 150,56 €**	***140 000,00 €***	
CHAPITRE D 16 :				
1641	Emprunts : capital	23 681,00 €	*470 931,00 €*	
	Sous-Total	**23 681,00 €**	***470 931,00 €***	
CHAPITRE D 20 :				
2033	Frais d'insertion		*1 000,00 €*	
205	Achat licences, brevets….		*3 500,00 €*	
	Sous-Total	**0,00 €**	***4 500,00 €***	
CHAPITRE D 21 :				
2135	Achat matériel pour aménagement locaux, bâtiment		*10 000,00 €*	*3 079,31 €*
2154	Matériel industriel	112 480,00		
2157	Achat matériel	114 000,00		
21571	Matériel roulant			
2182	Achat véhicule		*83 000,00 €*	*5 934,60 €*
	opération 113 : véhicule léger	-123 000,00		

	opération 114 : véhicule poids lourds	-5 934,00		
2183	Achat matériel informatique et de bureau	4 000,00		
	opération 126 : équipement déchetteries	-4 000,00	*4 000,00 €*	
2184	Achat mobiler (hors opération)			
	opération 105 : composteurs	3 611,92		
	opération 111 : Bennes déchetterie	-6 000,00		*30 000,00 €*
	opération 121 : conteneur OM		*10 000,00 €*	*18 162,61 €*
	opération 120 : conteneurs tri sélectif	27 000,00	*45 000,00 €*	*4 116,90 €*
	opération 122 : conteneurisation habitat collectif - st amand			
2188	Autres achats			
	Sous-Total	**122 157,92**	***152 000,00 €***	***61 293,42 €***
CHAPITRE D 23 :				
2312	Achats de terrains	-20 035,36		
2313	Constructions (hors opération)			*18 473,56 €*
	opération 104 : case à verre			
	opération 112 : hangar		*70 000,00 €*	*18 258,07 €*
	opération 119 : déchetterie de DREVANT	-26 681,00	*134 569,00 €*	*239 962,69 €*
	opération 122 : constructions habitat collectif LE VERNET			
	opération 125 : constructions plateforme LA GUERCHE			
	Sous-Total	**-46 716,36**	***204 569,00 €***	***276 694,32 €***

RECETTES		**BS 2014**	***Pour mémoire BP 2014***	***Pour mémoire Restes à réaliser 2013***
Les Opérations Nouvelles sont inscrites pour un montant de :		**90 800,83 €**	*972 000,00 €*	*533 631,38 €*
Elles se répartissent comme suit :				
OO1	Solde d'éxécution de la section d'investissement			
O21	Virement de la section de fonctionnement	**174 171,35 €**		
CHAPITRE R 10 :				
10222	FCTVA	4 481,60 €	*68 000,00 €*	
1068	Affectation des résultats n-1			
	Sous-Total	**4 481,60 €**	***68 000,00 €***	

CHAPITRE R 13 :				
1311	DETR			
	opération 124 : bennes à capot déchetteries			
1312	REGION (Pays Berry Saint-Amandois)			*55 602,00 €*
	opération 118 : broyeur 2			
	opération 119 : déchetterie DREVANT			
	opération 122 : constructions habitat collectif LE VERNET			
1313	Département			
	opération 105 : composteurs			*23 440,56 €*
	opération 119 : déchetterie DREVANT			*45 735,00 €*
	opération 122 : constructions habitat collectif LE VERNET			
1316	ADEME			
	opération 119 : déchetterie DREVANT			*94 019,82 €*
	opération 122 : constructions habitat collectif LE VERNET			
	opération 126 : Equipement informatique des déchetteries	-1 743,60 €	*0,00 €*	*45 000,00 €*
	Sous-Total	**-1 743,60 €**	***0,00 €***	***263 797,38 €***
CHAPITRE R 16 :				
16	Emprunt			*269 834,00 €*
	Sous-Total	**0,00 €**	*0,00 €*	***269 834,00 €***
CHAPITRE R 040 :				
281	Amortissements	-86 108,52 €	*904 000,00 €*	
	Sous-Total	**-86 108,52 €**	***904 000,00 €***	***0,00 €***

Après en avoir délibéré le comité syndical accepte, à l'unanimité, le projet de budget supplémentaire 2014

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°5

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du chapitre II du CGCT sur l'adoption du budget,

Attendu que l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel,

Attendu que le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire imposé aux collectivités de plus de 3500 habitants,

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Il doit, en conséquence, se situer dans des délais tels que le président puisse tenir compte de ces orientations lors de l'élaboration du budget, mais être suffisamment proche du vote du budget pour que ces orientations ne soient pas remises en cause avant ce vote par des évènements ou des évolutions susceptibles d'influencer sur l'activité ou la gestion du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets assimilés.

Au vu de ces éléments d'appréciation, l'assemblée délibérante fixera ainsi les grandes orientations à venir pour l'exercice 2015. Même si un tel débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, la jurisprudence lui reconnaît la qualité de formalité substantielle dont l'absence entache le vote du budget primitif d'illégalité.

Je vous propose donc d'étudier les grandes lignes de notre préparation budgétaire par l'analyse de l'évolution des principaux postes des sections de fonctionnement et d'investissement.

ꕥꕥꕥ

L'année 2014 est la quatrième année de facturation en redevance incitative à la réduction et au tri des déchets et nos résultats de collecte, de tri et de traitement tant en porte à porte que sur les déchetteries confirment la tendance à la réduction des déchets par les usagers du syndicat.

La particularité de 2014 est la mise en place d'un nouveau comité syndical, de l'achat d'un chargeur télescopique en lieu et place de notre tracteur, de la préparation des produits issus du broyage pour la fabrication de bûchettes et de la première phase de mise en place de bennes ameublement dans le cadre de notre contrat avec Eco-mobilier.

Le syndicat poursuit son programme de prévention pour 5 ans avec l'ADEME pour réduire de 7% la production de nos déchets avec un effort sur la sensibilisation au geste de tri et à la réduction des déchets par des interventions sur le terrain (habitats collectifs, écoles, associations).

Toutes ces actions s'inscrivent dans les obligations des lois Grenelle 1 et 2 sur la réduction de la production des déchets ménagers, l'augmentation du recyclage matières et organique, la diminution

des quantités des déchets stockés, l'obligation d'intégrer une part variable dans la redevance prenant en compte la quantité de déchets des usagers.

Comme l'année dernière, 2014 a vu un retard dans la réalisation du projet de déchetterie en raison de la défaillance du maître d'œuvre et l'obligation pour le syndicat de conclure un nouveau marché de maîtrise d'œuvre. De plus, le syndicat a lancé de nouvelles études pour répondre aux normes de la loi sur l'eau.

L'année 2015 sera consacrée à doter le syndicat d'une déchetterie et d'un site technique pour augmenter notre autonomie vis-à-vis des prestataires et d'optimiser au mieux le recyclage et la valorisation matières, la fabrication de granulés de biomasse ou bûchettes afin de maîtriser nos coûts de traitement, mais aussi la mise en place d'un système de facturation des dépôts des professionnels sur les déchetteries.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES :

1) Estimation de l'évolution du contrat de prestations avec la société SITA CENTRE OUEST

* CC : corps creux * OMR : ordures ménagères résiduelles

Forfait 8 200 Tonnes OMR* **1 700 Tonnes CC***	**OB 2014**		**OB 2015**
Collecte	3 301 873 €		3 377 130 €
Transfert CC	122 963 €		126 842 €
Tri à 1700t	416 500 €		420 351 €
Traitement 8200t	500 200 €	**Traitement 8200 t**	505 202 €
TGAP 10 €/T	82 000 €	**TGAP 14 €/T**	114 800 €
Total HT	4 423 536 €		4 544 325 €
TVA 10%	442 353 €	**TVA 10%**	454 432 €
Total	4 865 889 €		4 998 757 €

Le coût de collecte, tri et traitement des ordures ménagères varie de 132 868 € par rapport aux orientations budgétaires 2014 soit une hausse de 2,70 %. La hausse est la résultante de trois facteurs combinés :

- l'augmentation des forfaits de collectes, de tri et de traitement par les formules de révision et calculée sur la base de 1%.
- l'intégration dans les factures SITA des habitants de Levet et Sainte-Lunaise.

- l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) de 40 %, soit de 10 à 14 € la tonne.

Les dépenses au 611 sont à compléter des coûts de traitement des déchets suivants : bois classe B pour 33 000 €, DIB pour 390 000 €, déchets verts pour 34 000 €, et des DMS pour 120 000 €. Ces montants peuvent évoluer en fonction des résultats de l'impact des éco-organismes Eco-dds et Eco-mobilier.

Il faut ajouter les dépenses diverses suite aux divers contrats pour 5 000 €, ainsi que le coût de fonctionnement de la RI pour 271 000 €.

Le budget de l'article 611 est estimé à 5 817 757 € en 2015 en lieu et place de 5 693 289 € prévus en 2014 soit une hausse de 2,19% par rapport aux orientations budgétaires 2014.

2) <u>L'état de la dette</u>

Pour 2015, la charge de la dette s'élèvera à 617 735€ se répartissant de la manière suivante :

- Intérêts : 83 231 €
- Capital : 534 504 € (Budget investissement)

Soit une dépense de 10,30 € par habitant en 2015. Le coût total des emprunts avec les intérêts sera de 40,84 € par habitant au 31 décembre 2015.

Cette dette concerne 9 prêts du SMIRTOM du SAINT-AMANDOIS : 1 prêt Dexia Crédit Local, 6 prêts Caisse d' Epargne et 2 prêts Crédit Agricole.

Il conviendra bien évidemment de compléter ces inscriptions des intérêts courus non échus de l'année 2015 et les intérêts inhérents à l'utilisation de la ligne de trésorerie.

3) <u>Les charges de personnel</u>

Pour mémoire, le SMIRTOM est passé de SPA (service public administratif) en SPIC (service public industriel et commercial). A ce titre, il recrute uniquement des personnels dans le cadre de contrats de droit privé.

En 2014, le syndicat a subi 3 personnels en longue maladie, 2 congés de maternité, des départs volontaires et imposés, des modifications de statuts et a eu l'obligation de recours à de nombreux contrats de remplacement (CDD). Le syndicat s'est aussi mis en conformité avec les contrats inférieurs à 24h par semaine suite à la nouvelle loi sur le temps de travail minimum.

La masse salariale 2015 sera certainement plus stable par rapport à l'année 2014.

4) <u>Les charges à caractère général</u>

Le niveau des charges à caractère général, devrait se maintenir au même niveau que sur le budget 2014 à l'exception des dépenses de carburant qui risquent d'être plus conséquentes. Les coûts de maintenance devraient se stabiliser.

<u>B) RECETTES</u> :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement reposaient en 2014 sur la redevance des ordures ménagères prévue à hauteur de 6 676 000 €. S'y ajoutaient les retours obtenus d'une part des sociétés

de recyclage des matériaux pour 550 000 € (O-I Manufacturing, La Chapelle Darblay, SITA Centre, Ferrolac, CDI Recyclage, Mempontel, etc…) et des aides apportées par nos sociétés agréées ECO-EMBALLAGES,ECOFOLIO, RECYLUM pour 1 065 000 €.

En 2015, les recettes devraient être en légère hausse par rapport aux résultats 2014. En effet, les résultats semblent être à ce jourinférieurs aux prévisions budgétaires en raison des diminutions de tonnages sur certains flux recyclables. Mais l'arrivée de nouveaux Eco-organismes devraient compenser cette diminution de tonnages.

Le décalage très important qui s'opérera entre l'émission des titres relatifs à la redevance incitative et leur perception entraîne la nécessaire réalisation d'une ouverture de crédit pour abonder la trésorerie du syndicat d'un montant global de 3 à 3,5 millions d'euros.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DEPENSES :

Pour mémoire, l'année 2014 se caractérise par l'acquisition d'un chargeur télescopique, de 10 bennes d'occasion et d'un cribleur d'occasion. Le syndicat effectue la conteneurisation des communes de Levet et Sainte-Lunaise.

Pour l'année 2015, plusieurs grands chapitres sont à prévoir pour une enveloppe estimée à 3 millions € HT :

- L'achat de conteneurs de tri sélectif et de bacs ordures ménagères pour permettre l'entretien du parc.

- L'acquisition de bennes à capot afin de lutter contre le vol de ferraille dans les déchetteries.

- La construction de la déchetterie de Drevant en remplacement de la déchetterie provisoire de Saint-Amand-Montrond et du site technique contenant les installations pour développer le recyclage et la valorisation matières (bois, ferraille, textile…).

Le syndicat a lancé une étude sur l'opportunité de la prise en régie du service de collecte ou de l'optimisation ou des modifications du service en août 2014. Les conclusions vous permettront de prendre les décisions au cours des prochains mois sachant que le syndicat peut prolonger les marchés de prestation de services avec SITA et PO jusqu'au 31 décembre 2016. Les choix que nous ferons au premier semestre 2015 définiront la politique générale du syndicat sur la gestion du service de collecte pour l'avenir.

B) RECETTES :

Les recettes sur le compte d'investissement 2015 correspondent à l'amortissement, à l'obtention de subventions, au retour du FCTVA et à l'emprunt.

L'amortissement des biens acquis est estimé pour un montant de 817 000 €.

Les demandes de subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Général et de la Région seront faites pour la déchetterie et aussi pour le site technique.

Le retour FCTVA sur les investissements de l'exercice 2014 est attendu à ce jour pour un montant estimatif de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de la communication de ce document.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°6

AVENANT N° 5 AU MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS CONCLU AVEC SITA

A compter du 1er janvier 2015, les communes de Levet et Sainte Lunaise intégreront le schéma de collecte et de traitement des déchets ménagers mis en place sur le territoire du SMIRTOM du Saint-Amandois.

A cet effet, le président présente au comité syndical le projet d'avenant au marché de collecte et de transport conclu avec SITA qui suit :

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS
ZA Avenue Gérard Morel
18 200 DREVANT

MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES

Avenant N° 5

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères(SMIRTOM) du Saint-Amandois,

Représenté par son Président, Monsieur Bernard JAMET, agissant en cette qualité au nom et pour le compte du Syndicat.

Ci-après désigné « le SMIRTOM »

D'une part

Et,

La société SITA Grand Ouest

Dont le siège social est à MONTLOUIS (37270), ZA de Conneuil, 6, rue Gaspard Monge,

Représentée par Monsieur Philippe GAUTIER, son Directeur d'Agence,

Ci-après désigné par « SITA Grand Ouest »

D'autre part

PREAMBULE

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des collectivités territoriales, il est prévu le transfert de la compétence déchets des communes de Levet et Sainte Lunaise au SMIRTOM du Saint-Amandois via la communauté de communes ABC.
Cette extension a pris effet au 1er janvier 2013.

Toutefois, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes concernées ont mené jusqu'à leur terme les contrats précédemment passés par elles à l'effet de faire face à leurs besoins en la matière.

Lesdits contrats prenant fin au 31 décembre 2014, il a été décidé d'intégrer la satisfaction des besoins en cause dans le contrat liant le SMIRTOM et SITA Grand Ouest.

Cette modification entraîne la recomposition du schéma de collecte et de traitement du Sud du département du Cher. Elle impacte les marchés de prestation conclus par le SMIRTOM du Saint-Amandois.

Dans ce contexte, il est convenu que les prestations de service de collecte, tri et traitement des déchets des communes de Levet et Saint Lunaise seront réalisées par la société SITA Grand Ouest dans le cadre des marchés déjà en cours.

ARTICLE 1- OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les communes de Levet et Sainte Lunaise dans le schéma de collecte du SMIRTOM. La prestation de collecte relative à ces communes sera donc réalisée par la société SITA Grand Ouest à compter du 1er janvier 2015.

Le présent avenant génèrera une plus-value liée à la prise en charge de ces nouvelles prestations. Le pourcentage d'augmentation de la valeur du marché en résultant est estimé à 2 %.

ARTICLE 2- NATURE DES DECHETS

Les déchets collectés sont les suivants :

- Ordures ménagères résiduelles,
- Emballages ménagers,
- Journaux, revues, magazines,
- Verre ménager

ARTICLE 3- CONTRAINTES TECHNIQUES

Le présent avenant suppose que la prestation soit réalisée sans modification des conditions techniques actuelles. Il est notamment précisé que les fréquences de collecte, les exutoires, les conteneurs, les schémas et mode de pesée ne pourront être modifiés sans donner lieu à un nouvel avenant.

De même, le principe de « tarification incitative » restera inchangé.

ARTICLE 4- PRIX DE LA PRESTATION

L'incidence financière du présent avenant est d'un montant de 72 484 € par an soit 6 040,33 € par mois.

La plus-value se décomposant de la manière suivante :

Forfait de collecte en PAP (base 2014)	**Forfait annuel en € HT**	**Forfait Mensuel en € HT**	**Fréquences**
Omr et Emballages en C1	48 322,67 €	4 026,89 €	1
JRM et Verre en C,05	24 161,33 €	2 013,44 €	0,5
Total	**72 484 €**	6 040,33 €	

ARTICLE 5- PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter du 1er janvier 2015.

ARTICLE 6- AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Les autres clauses du marché, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à , le

LE PRESTATAIRE LE CLIENT

Philippe GAUTIER Bernard JAMET

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant présenté et autorise le président à le signer.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°7

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1- Une présentation est faite du rapport final de FBS Consulting Clermont sur l'étude de marché en vue de la commercialisation de bûchettes compressées pour le chauffage.

2- Communication est faite aux membres du comité d'une convocation devant le conseil des prud'hommes concernant le licenciement de M. MOREIRA.

3- La demande de retrait de la commune de La Chapelle Montlinard sera étudiée lors du prochain comité syndical.

4- Une réflexion est engagée par la Communauté de Communes de Nérondes sur la prise en charge des impayés. M. le sous-préfet a été saisi de ce problème ; une réunion devrait être organisée prochainement.

5- La situation des gens du voyage stationnés route de La Celle Condé à Lignières sera réexaminée afin qu'une facture nominative soit établie en 2015.

6- Comme les années précédentes, les calendriers de collecte seront distribués par les mairies à l'exception de la commune de La Guerche-sur-l'Aubois et le la ville de Saint-Amand-Montrond pour lesquelles la distribution est trop complexe.

La séance est levée à 11 heures.

Le président,

Bernard JAMET